

Comité d'éthique de la recherche de la Faculté des arts et des sciences (CÉRFAS)

INFORMATIONS RELATIVES AUX FORMULAIRES DE CONSENTEMENT

Vous trouverez ci-dessous des consignes générales visant à faciliter la préparation d'un formulaire de consentement écrit des participants à une recherche. Si votre projet comporte des caractéristiques particulières (par exemple si votre recherche porte sur l'observation en milieu naturel, utilise des sondages téléphoniques ou la méthode de duperie, s'il s'adresse à des groupes autochtones ou assujettis à un régime dictatorial, etc.), nous vous recommandons de consulter l'*Énoncé de politique des trois conseils - Éthique de la recherche avec des êtres humains*, disponible à l'adresse Web suivante : <http://www.pre.ethics.gc.ca/francais/policystatement/policystatement.cfm>

Il est à retenir que le formulaire de consentement ne représente qu'une étape dans l'obtention d'un consentement libre et éclairé. Il constitue un instrument favorisant le processus d'échange qui doit s'établir entre le chercheur et le participant.

1. LE CONSENTEMENT EST-IL REQUIS?

Lorsqu'une recherche fait appel à des humains, le consentement libre et éclairé de ces personnes doit être obtenu, qu'il s'agisse de leur participation à des entrevues, à des questionnaires, à des sondages, à des expérimentations, à des programmes éducatifs, sociaux ou thérapeutiques, à l'enregistrement audio ou vidéo d'activités, etc. Dans le cas de participants inaptes à consentir ou de moins de 18 ans, ce consentement pourra être donné par le parent ou le tuteur (voir point 3 ci-dessous).

Le consentement doit également être obtenu lorsqu'il y a recours à des informations confidentielles ou susceptibles d'identifier un individu (informations dites nominatives), par exemple lorsqu'on consulte des données d'enquêtes (où il est possible d'identifier des personnes) ou des documents privés (renseignements personnels, archives privées, etc.).

Si votre projet de recherche ne prévoit que la consultation de dossiers scolaires ou médicaux, le consentement des personnes est recommandé mais n'est pas obligatoire, puisque la loi prévoit que l'autorisation de consulter ces dossiers peut être accordée par les autorités des établissements scolaires, de santé et de services sociaux.

Le consentement d'une personne n'est pas requis lorsque les données utilisées sont de nature **publique** et qu'elles sont accessibles à tous, par exemple par les revues, les journaux, la télévision, Internet, les ministères et les agences gouvernementales, etc. Si la recherche porte sur une personnalité publique (du monde des arts, de la politique, des affaires), le consentement de cette personne n'est pas requis, sauf si le chercheur veut rencontrer cette personne ou avoir accès à des documents personnels.

2. CONSENTEMENT ÉCRIT OU VERBAL?

Dans la très grande majorité des projets de recherche, les participants doivent recevoir toutes les informations qui vont leur permettre de savoir exactement ce à quoi ils s'engagent en participant à la recherche. De façon générale, le consentement est donné par écrit. Il peut survenir que ce consentement

puisse être donné verbalement, notamment lorsqu'un consentement écrit est culturellement inacceptable ou inapplicable ou ne peut être obtenu en raison d'une situation particulière (analphabétisme, risque pour les participants, etc.). Le chercheur devra justifier au Comité d'éthique le choix d'un consentement verbal. Le Comité tiendra compte de ces contraintes et du niveau de risque anticipé pour les participants.

Si vous comptez obtenir le consentement verbal des participants, vous devrez fournir au Comité un synopsis (verbatim) des informations que vous donnerez verbalement aux participants avant d'obtenir leur consentement oral. Ce synopsis doit contenir les mêmes éléments d'information qu'un formulaire de consentement écrit, sauf évidemment la signature. Il faut aussi documenter le plus précisément possible le processus d'obtention du consentement (par exemple en notant la date de l'obtention du consentement des sujets et le moyen utilisé : téléphone, rencontre, etc.).

3. QUI DONNE LE CONSENTEMENT?

En vertu des dispositions du *Code civil du Québec* (notamment l'article 21) et de l'*Énoncé des trois conseils*, **le principe général est que le consentement d'un parent ou du tuteur est requis pour tout participant inapte à consentir ou âgé de moins de 18 ans.**

Dans certains cas, en tenant compte de ces dispositions, le Comité d'éthique pourra accepter que le consentement de la personne d'âge mineur soit suffisant et que l'obtention du consentement du parent ou du tuteur ne soit pas obligatoire. Le Comité d'éthique tiendra compte de l'âge des participants, de la nature de la recherche et des risques associés à leur participation à la recherche.

Lorsque le consentement est donné par le parent ou le tuteur, le chercheur doit s'assurer que le participant donne également son assentiment à participer à la recherche (dans la mesure du possible pour les sujets inaptes). Cet assentiment peut être donné de façon verbale ou écrite. Si la personne ne donne pas son assentiment à participer à la recherche, ou si elle manifeste d'une façon ou d'une autre son refus, le chercheur doit conclure que cette personne ne participera pas à la recherche.

4. MODALITÉS POUR OBTENIR UN CONSENTEMENT LIBRE ET ÉCLAIRÉ

- Le formulaire de consentement doit contenir tous les renseignements nécessaires au participant pour qu'il puisse faire un choix éclairé.
- Les conditions de présentation et les délais d'obtention du consentement doivent permettre au participant de faire un choix libre. Avant de donner son consentement, le participant (ou son représentant) doit disposer du temps requis pour étudier, hors de toute contrainte, les renseignements fournis, poser des questions et demander des conseils.
- Le chercheur doit s'assurer que les participants comprennent le libellé du formulaire de consentement. Il faut vulgariser les informations avec des phrases courtes et utiliser un vocabulaire adapté aux participants. Le formulaire de consentement doit être rédigé dans la langue d'usage des participants.
- Une interprétation honnête des renseignements fournis dans le formulaire de consentement doit être communiquée de façon verbale au participant par la personne désignée pour expliquer les procédures, les risques, les inconvénients, les inconforts, les bienfaits de la recherche, etc.
- Dans certains cas, il pourrait s'avérer souhaitable que les explications verbales du formulaire de consentement soient transmises au participant en présence d'une personne de son choix afin de l'aider à poser des questions, à bien comprendre les informations données et à prendre sa décision.
- En tout temps, le participant doit être libre de révoquer verbalement son consentement, sans aucun préjudice et sans devoir justifier sa décision, et même si ce consentement a été donné de façon écrite.
- Le participant doit être avisé, tout au long de l'étude, de tout changement à la procédure de recherche et de toute nouvelle information susceptible de le faire reconsidérer sa décision de participer à l'étude.

- Tout au long de la recherche, le participant doit avoir la possibilité de reconfirmer ou retirer son consentement. Avant, pendant et après la période d'expérimentation, le participant doit pouvoir poser des questions, et à cette fin, il faut prévoir une méthode efficace de communication qui lui est facilement accessible.
- Le montant de l'indemnité en compensation des dépenses encourues (frais de déplacement, de gardiennage, etc.), des pertes et des contraintes subies par les participants, le cas échéant, ne doit pas constituer un incitatif indu à participer à la recherche. Il s'agit d'une indemnité et non d'une rémunération. De même, il n'est pas recommandé de procéder à un tirage de prix ou de cadeaux.

5. LE CONTENU D'UN FORMULAIRE DE CONSENTEMENT ÉCRIT

Vous trouverez ci-dessous les règles de base pour préparer votre formulaire de consentement. Dans la première section, chacune des parties du formulaire est présentée; dans la deuxième section, vous trouverez des exemples de formulaires de consentement. Vous pouvez adapter la « présentation » du formulaire de consentement à vos besoins, mais tous les éléments d'information requis doivent y être inclus.

Le contenu du formulaire de consentement variera selon les risques encourus par les participants : plus il y a de risques importants, plus il faudra fournir des informations détaillées.

Si différents groupes de participants sont impliqués dans votre projet de recherche, vous devrez soumettre au Comité d'éthique un formulaire de consentement pour chacun de ces groupes. Par exemple, il vous faudra soumettre trois formulaires de consentement distincts si votre projet prévoit la passation d'un questionnaire à des enfants du niveau primaire (Formulaire de consentement des parents pour la participation de leur enfant), des rencontres avec les éducateurs (Formulaire de consentement des éducateurs) et des rencontres avec les parents (Formulaire de consentement des parents pour leur propre participation). Si le projet prévoit des activités communes avec les enfants et les parents, un seul formulaire pourra être utilisé.

SECTION I : LES PARTIES DU FORMULAIRE DE CONSENTEMENT

Titre de la recherche : *Titre présenté dans un langage accessible à tous*

Chercheur : *Prénom, nom, titre et affiliation*

Cochercheurs : *Prénoms, noms, titres et affiliations*

EXEMPLE

« Jacques Brodeur, professeur agrégé, Département d'anthropologie, Université de Montréal » ou
« Jacques Brodeur, étudiant, Maîtrise en communication, Université de Montréal ».

Si le nombre de cochercheurs est élevé, on peut n'indiquer que le nom du chercheur principal ou celui du chercheur responsable de la cueillette des données. Il n'est pas requis d'indiquer les noms du personnel de recherche (professionnels de recherche, étudiants, etc.).

Utilisation du titre de « Docteur » ou « Dr »

Au Québec, l'utilisation du titre de « Docteur » ou « Dr » est réglementée en vertu de l'article 58.1 du *Code des professions* : ainsi, pour utiliser ce titre, les titulaires d'un doctorat doivent être membres d'un ordre professionnel. À l'exception des membres du Collège des médecins du Québec, de l'Ordre professionnel des dentistes du Québec et de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec, les membres des autres ordres professionnels peuvent utiliser ce titre de l'une ou l'autre des deux façons suivantes :

- Dr (ou Docteur) Marie Tremblay, psychologue
- Marie Tremblay, docteure en psychologie.

Le formulaire de consentement devra respecter cette règle du Code des professions.

Directeur de recherche : *Prénom, nom, titre et affiliation du directeur de recherche*

Cette information doit être donnée lorsqu'il s'agit du projet de recherche d'un étudiant.

A) RENSEIGNEMENTS AUX PARTICIPANTS

1. Objectifs de la recherche

Résumez en un ou deux paragraphes les objectifs de la recherche. Attention : ce résumé doit être facilement compréhensible par les participants qui le liront.

2. Participation à la recherche

Décrivez en termes simples en quoi consistera la participation au projet : lieu, moment et durée de la participation; techniques utilisées (tests, questionnaires, enregistrement vidéo, etc.); tâches à exécuter et s'il y a lieu informations sur les prélèvements, traitements ou suivis.

3. Critères d'inclusion ou d'exclusion

Dans certaines recherches, les sujets pressentis peuvent participer ou non à la recherche selon leurs caractéristiques. Les critères d'exclusion sont habituellement reliés à l'état de santé des participants ou à des habitudes de vie (tels que la présence de pathologies, la prise de médicaments, la consommation d'alcool, etc.). Cette section n'est donc pas toujours requise. Si votre recherche doit tenir compte de critères particuliers d'inclusion ou d'exclusion, vous devez les indiquer. Vous pouvez alors commencer cette section par la phrase : « *Vous ne pouvez pas participer à l'étude si ...* »

Dans certains cas, lorsqu'il y a des critères d'exclusion, il faut préciser que le sujet peut être exclu au cours de la recherche, si les critères d'inclusion ne sont plus respectés. On peut alors ajouter, s'il y a lieu : « *Les chercheurs pourront vous exclure de l'étude, notamment si vous ne respectez pas les directives qui vous ont été données ou si vous manifestez un effet secondaire sérieux dû aux épreuves/médicaments/... étudiés ou si, par suite d'un changement de votre état, la poursuite de votre participation vous expose à un risque particulier* ».

4. Confidentialité, diffusion ou anonymat des informations

Il est important que les participants connaissent ce qu'il adviendra des informations qu'ils donnent. Trois options sont possibles en ce qui concerne les données personnelles que vous recueillerez.

Confidentialité

Vous assurez la confidentialité des données. Vous devez décrire quelles sont les mesures qui seront prises pour préserver la confidentialité des renseignements qui seront donnés par les participants à la recherche. La plupart du temps, le chercheur doit garantir la confidentialité des données en expliquant la méthode choisie pour l'assurer. Une des méthodes les plus courantes est d'attribuer un numéro de code au dossier de chaque participant, de limiter l'accès à la liste des codes au seul chercheur et de prévoir la préservation des données dans un endroit sécuritaire et fermé à clé. Le chercheur doit également s'assurer que les participants ne puissent être identifiés de façon indirecte par recoupements. Il est également important de préciser la durée de conservation des données: **au moins 7 ans**, selon les normes établies par l'Université et de préciser si des données personnelles pourront être transmises à des personnes extérieures au projet de recherche ou à des organismes. Toutes les données (nominatives, brutes, dénominalisées, anonymes) doivent être conservées pendant au moins 7 ans. La durée **limite** de la conservation des données, personnelles ou anonymisées, dépend du type de projet. Le chercheur peut donc décider de conserver les données (personnelles et/ou anonymisées) pour plus de 7 ans. Dans tous les cas, le chercheur doit indiquer dans le formulaire de consentement la durée de conservation des données et lorsque celle-ci excède 7 ans, en expliquer les raisons. Si la durée de conservation des données personnelles et celle des données anonymisées n'est pas la même, le chercheur doit indiquer quelle sera la durée de conservation de chaque type de données.

Diffusion

Vous ne préserverez pas la confidentialité des données recueillies et diffuserez ces informations en tout ou en partie. Si des informations personnelles peuvent être rendues publiques, vous devez l'indiquer. Par exemple lors d'une entrevue avec un artiste, le formulaire de consentement peut prévoir les règles de publication des informations données au cours de l'entrevue.

Anonymat

Vous pouvez aussi utiliser des données anonymes. Dans ce cas, vous ne recueillez aucun renseignement qui permettrait d'identifier les participants. Il peut s'agir par exemple de questionnaires sur lesquels aucune information personnelle (nom, adresse, etc.) n'apparaît.

EXEMPLE OÙ LA CONFIDENTIALITÉ EST GARANTIE :

Les renseignements que vous nous donnerez demeureront confidentiels. Chaque participant à la recherche se verra attribuer un numéro et seul le chercheur principal et la personne déléguée par lui à cet effet auront accès à la liste des participants et des numéros qui leur auront été attribués. De plus, les données seront conservées dans un classeur sous clé situé dans un bureau fermé. Aucune information permettant de vous identifier d'une façon ou d'une autre ne sera publiée. Ces données personnelles seront détruites 7 ans après la fin du projet; seules les données ne permettant pas de vous identifier pourront être conservées après cette date, le temps nécessaire à leur utilisation dans le cadre de cette recherche.

Utilisation des enregistrements

Certaines recherches prévoient l'utilisation d'enregistrements audio ou vidéo à des fins d'enseignement ou autre. Compte tenu que la confidentialité ne pourra plus être assurée, il est important d'obtenir le consentement explicite des participants à cette fin. Dans de tels cas, il est recommandé d'obtenir deux consentements distincts : un pour la participation à la recherche et un autre pour l'utilisation des enregistrements.

Déclarations obligatoires

Dans plusieurs projets de recherche psychosociale, il peut survenir que les thèmes abordés au cours des entretiens puissent amener un participant à divulguer des informations concernant la sécurité et l'intégrité d'un enfant. La *Loi sur la protection de la jeunesse* rend obligatoire la transmission au directeur de la protection de la jeunesse de toute information pouvant laisser croire que la sécurité ou le développement d'un enfant est compromis. Si la thématique et le protocole de votre recherche peuvent entraîner le dévoilement de telles informations, il est recommandé d'inscrire dans le formulaire de consentement la phrase suivante : « *En vertu de la Loi sur la protection de la jeunesse, le chercheur qui a un motif raisonnable de croire que la sécurité ou le développement d'un enfant est compromis, parce qu'il est victime d'abus sexuels ou est soumis à des mauvais traitements physiques par suite d'excès ou de négligence, est tenu de le déclarer au directeur de la protection de la jeunesse* ».

Par ailleurs, certains projets de recherche peuvent amener un participant à divulguer des informations concernant un ou des actes criminels. S'il est possible que votre recherche puisse entraîner le dévoilement de telles informations, il est recommandé d'inclure dans le formulaire de consentement la déclaration suivante: « *Je comprends que si je révèle pendant l'entrevue des informations indiquant un danger imminent de mort (y compris par suicide) ou de blessures graves pour une personne ou un groupe de personnes, le chercheur se verrait dans l'obligation soit d'en prévenir la ou les personnes menacées, soit d'en avertir les autorités compétentes* »

5. Avantages et inconvénients

Vous devez préciser quels seront les avantages et les inconvénients à participer à la recherche. Il peut s'agir des bienfaits escomptés pour le participant (meilleure connaissance de soi, avantage thérapeutique, bienfait pour sa santé, etc.), des bienfaits éventuels pour accroître les connaissances dans un domaine scientifique, ou encore des bienfaits prévisibles pour la société en général ou pour un groupe particulier de gens (par exemple souffrant du même handicap ou vivant dans une même communauté).

Il est important de préciser tout risque ou inconfort prévu (voir exemple 1):

- énumérer les risques connus ou éventuels (physiques, psychologiques, socio-économiques ou autres) durant ou après la recherche, avec leur importance et leur fréquence;
- décrire les inconforts, les inconvénients ou désagréments connus ou éventuels durant et/ou après l'étude (gêne, fatigue, etc.);
- identifier les mesures prises pour minimiser ou contrôler les risques et les inconvénients;
- le cas échéant, donner les informations pertinentes en ce qui concerne la surveillance médicale, les procédures prévues en cas d'urgence, les mises en garde (conduite automobile, opération de machines dangereuses, grossesse ou allaitement, etc.).

Si la participation à votre recherche n'apparaît pas comporter de risques particuliers (risque minimal), vous pouvez intégrer l'exemple 2 ci-dessous.

EXEMPLE 1

En participant à cette recherche, vous pourrez contribuer à l'avancement des connaissances sur (*objet de la recherche*). Vous pourrez également mieux vous connaître.

Par contre, il est possible que le fait de raconter votre expérience vous amène à ressentir des émotions désagréables : si cela se produit, n'hésitez pas à en parler avec l'intervieweur. S'il y a lieu, nous pourrions vous référer à une personne-ressource.

EXEMPLE 2

En participant à cette recherche, vous ne courez pas de risques ou d'inconvénients particuliers et vous pourrez contribuer à l'avancement des connaissances sur (*objet de la recherche*).

6. Droit de retrait

Vous devez préciser que les participants sont libres de se retirer en tout temps de la recherche en le signifiant oralement et ce, sans préjudice et sans devoir justifier leur décision.

EXEMPLE

Votre participation est entièrement volontaire. Vous êtes libre de vous retirer en tout temps, sur simple avis verbal, sans préjudice et sans devoir justifier votre décision. Si vous décidez de vous retirer de la recherche, vous pouvez communiquer avec le chercheur, au numéro de téléphone indiqué à la dernière page de ce document. Si vous vous retirez de la recherche, les données qui auront été recueillies avant votre retrait seront détruites.

7. Indemnité

Vous devez préciser si une compensation financière sera versée aux participants. Il s'agit habituellement d'un montant fixe par activité pour indemniser des inconvénients subis ou du remboursement des frais de déplacement pour participer à une rencontre. Il est préférable de verser cette compensation après chaque activité. Si un participant choisit de se retirer de la recherche, la compensation financière doit être versée pour les activités auxquelles il aura participé. Il est recommandé de remettre un reçu aux participants et de conserver en lieu sécuritaire le relevé des reçus émis.

EXEMPLE 1

Afin de couvrir vos frais de déplacement, une compensation financière de vingt dollars (20 \$) vous sera versée après chacune des entrevues auxquelles vous participerez.

EXEMPLE 2

Aucune compensation financière ne sera versée pour votre participation à la présente recherche.

B) CONSENTEMENT

La section du consentement proprement dit demeure la même pour la très grande majorité des projets. Cependant, des modifications peuvent y être apportées selon le signataire ou les activités projetées.

Lorsqu'il s'agit de participants mineurs, pour lesquels la signature d'un parent ou d'un tuteur est requise, il faut adapter le formulaire. Ainsi, la signature du parent ou du tuteur remplace celle du mineur et on modifie le deuxième paragraphe en indiquant « *Après réflexion, je consens à ce que mon enfant participe à cette étude. Je sais que mon enfant peut se retirer en tout temps, sans préjudice et sur simple avis verbal* ».

Si vous comptez obtenir le consentement de la personne pour consulter un dossier personnel (dossier scolaire, dossier médical, etc.), il faut l'indiquer expressément à la section « Consentement ». Vous devez alors ajouter une phrase telle que *J'autorise le chercheur à prendre connaissance du dossier scolaire de mon enfant/à prendre connaissance de mon dossier médical à l'Hôpital X (le cas échéant, « et d'en obtenir copie »)*.

Le signataire pour la recherche peut être le chercheur ou l'agent de recherche dûment mandaté à cette fin par le chercheur.

La section « B. Consentement » doit suivre la section « A. Renseignements », **sans commencer sur une nouvelle page**, de façon à ne constituer qu'un seul document (dont le participant doit recevoir copie). Lorsque ce n'est pas possible, la section « Consentement » doit comporter une référence précise au projet de recherche, tout au moins le titre du projet et le nom du chercheur.

Afin de vous assurer qu'il soit possible d'utiliser les données recueillies dans le cadre de votre recherche pour des projets ultérieurs, il serait pertinent d'ajouter la déclaration suivante :

Je consens à ce que les données recueillies dans le cadre de cette étude soient utilisées pour des projets de recherche subséquents de même nature, conditionnellement à leur approbation par un comité d'éthique de la recherche et dans le respect des mêmes principes de confidentialité et de protection des informations.

EXEMPLE

Je déclare avoir pris connaissance des informations ci-dessus, avoir obtenu les réponses à mes questions sur ma participation à la recherche et comprendre le but, la nature, les avantages, les risques et les inconvénients de cette recherche.

Après réflexion, je consens librement à prendre part à cette recherche. Je sais que je peux me retirer en tout temps sur simple avis verbal sans préjudice et sans devoir justifier ma décision. (S'il s'agit de l'autorisation d'un parent, on peut remplacer ces phrases par « *Après réflexion, je consens à ce que mon enfant participe à cette étude. Je sais que mon enfant peut se retirer en tout temps, sur simple avis verbal, sans aucun préjudice* »)

Je consens à ce que les données recueillies dans le cadre de cette étude soient utilisées pour des projets de recherche subséquents de même nature, conditionnellement à leur approbation par un comité d'éthique de la recherche et dans le respect des mêmes principes de confidentialité et de protection des informations.	Oui	Non
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Signature : _____ Date : _____

Nom : _____ Prénom : _____

Je déclare avoir expliqué le but, la nature, les avantages, les risques et les inconvénients de l'étude et avoir répondu au meilleur de ma connaissance aux questions posées (ou bien, si le formulaire de consentement n'est pas rempli en présence du chercheur ou de l'agent de recherche : « Je déclare avoir fourni toutes les informations concernant le but, la nature, les avantages, les risques et les inconvénients du projet et être disponible pour répondre à toute éventuelle question »)

Signature du chercheur _____ Date : _____
(ou de son représentant)

Nom : _____ Prénom : _____

Pour toute question relative à l'étude, ou pour vous retirer du projet, vous pouvez communiquer avec (INDIQUER LE NOM DE LA PERSONNE, SA FONCTION, LE NUMÉRO DE TÉLÉPHONE ET L'ADRESSE COURRIEL).

Note : il est recommandé de ne pas indiquer une adresse civique et un numéro de téléphone personnels

Il faut inclure la déclaration suivante à la fin du formulaire de consentement :

Toute plainte relative à votre participation à cette recherche peut être adressée à l'ombudsman de l'Université de Montréal, au numéro de téléphone (514) 343-2100 ou à l'adresse courriel ombudsman@umontreal.ca (l'ombudsman accepte les appels à frais virés).

Un exemplaire du formulaire de consentement signé doit être remis au participant

SECTION 2 : EXEMPLES DE FORMULAIRES DE CONSENTEMENT

EXEMPLE 1- Recherche psychosociale

FORMULAIRE DE CONSENTEMENT

Titre de la recherche : *L'effet de la consommation d'alcool chez les jeunes sur leurs relations familiales et amicales*

Chercheur : Jacques Brodeur, professeur agrégé, École de psychoéducation, Université de Montréal

A) RENSEIGNEMENTS AUX PARTICIPANTS

1. Objectifs de la recherche.

Ce projet vise à mieux comprendre les relations familiales et amicales chez les jeunes adultes selon qu'ils consomment ou non de l'alcool.

2. Participation à la recherche

La participation à cette recherche consiste à :

- répondre à un questionnaire qui porte sur les caractéristiques personnelles du participant (âge, sexe, citoyenneté), celles de ses parents, de son entourage, de son environnement immédiat; ses rapports avec ces personnes; sa consommation d'alcool. Ce questionnaire sera transmis par la poste et vous pourrez le remplir chez vous puis l'apporter au moment de l'entrevue. Remplir ce questionnaire devrait requérir environ 20 minutes de votre temps;
- rencontrer l'agent de recherche pour une entrevue d'environ une heure où vous discuterez de vos relations avec votre famille, vos amis et votre entourage. Cette rencontre se tiendra à l'Université de Montréal, à un moment de votre choix, convenu avec l'agent de recherche.

3. Confidentialité

Les renseignements que vous nous donnerez demeureront confidentiels. Chaque participant à la recherche se verra attribuer un numéro et seul le chercheur principal et/ou la personne mandatée à cet effet auront la liste des participants et des numéros qui leur auront été attribués. De plus, les données seront conservées dans un classeur sous clé situé dans un bureau fermé. Aucune information permettant de vous identifier d'une façon ou d'une autre ne sera publiée. Ces données personnelles seront détruites sept ans après la fin du projet. Seules les données ne permettant pas de vous identifier pourront être conservées après cette période, le temps nécessaire à leur utilisation.

4. Avantages et inconvénients

En participant à cette recherche, vous pourrez contribuer à l'avancement des connaissances sur les effets de la consommation d'alcool et à l'amélioration éventuelle des services offerts aux jeunes. Votre participation à la recherche pourra également vous donner l'occasion de mieux vous connaître.

Par contre, il est possible que le fait de raconter votre expérience suscite des réflexions ou des souvenirs émouvants ou désagréables. Si cela se produit, n'hésitez pas à en parler avec l'agent de recherche qui pourra, s'il y a lieu, vous référer à une personne-ressource.

5. Droit de retrait

Votre participation est entièrement volontaire. Vous êtes libre de vous retirer en tout temps sur simple avis verbal, sans préjudice et sans devoir justifier votre décision. Si vous décidez de vous retirer de la

recherche, vous pouvez communiquer avec le chercheur, au numéro de téléphone indiqué à la dernière page de ce document. Si vous vous retirez de la recherche, les renseignements qui auront été recueillis au moment de votre retrait seront détruits.

6. Indemnité

À la fin de l'entrevue, un dédommagement de 15 \$ vous sera remis par l'agent de recherche.

B) CONSENTEMENT

Je déclare avoir pris connaissance des informations ci-dessus, avoir obtenu les réponses à mes questions sur ma participation à la recherche et comprendre le but, la nature, les avantages, les risques et les inconvénients de cette recherche.

Après réflexion, je consens librement à prendre part à cette recherche. Je sais que je peux me retirer en tout temps sans préjudice et sans devoir justifier ma décision.

Je consens à ce que les données recueillies dans le cadre de cette étude soient utilisées pour des projets de recherche subséquents de même nature, conditionnellement à leur approbation par un comité d'éthique de la recherche et dans le respect des mêmes principes de confidentialité et de protection des informations.	Oui	Non
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Signature : _____ Date : _____

Nom : _____ Prénom : _____

Je déclare avoir expliqué le but, la nature, les avantages, les risques et les inconvénients de l'étude et avoir répondu au meilleur de ma connaissance aux questions posées.

Signature du chercheur _____ Date : _____
(ou de son représentant)

Nom : _____ Prénom : _____

Pour toute question relative à l'étude, ou pour vous retirer de la recherche, vous pouvez communiquer avec monsieur Jacques Brodeur, professeur à l'École de psychoéducation de l'Université de Montréal, au numéro de téléphone suivant : (514) 343-0000 ou à l'adresse courriel j.brodeur@yahoou.com

Toute plainte relative à votre participation à cette recherche peut être adressée à l'ombudsman de l'Université de Montréal, au numéro de téléphone (514) 343-2100 ou à l'adresse courriel ombudsman@umontreal.ca (**l'ombudsman accepte les appels à frais virés**).

Un exemplaire du formulaire de consentement signé doit être remis au participant

EXEMPLE 2 - Recherche en sciences humaines**FORMULAIRE DE CONSENTEMENT**

Titre de l'étude : Le développement littéraire de Vladimir Nabokov

Chercheure : Lolita Humphrey, professeure agrégée, Département de littératures et de langues modernes, Université de Montréal.

1. Objectifs du projet

Ce projet vise à mieux comprendre l'influence des événements ayant marqué la vie de Vladimir Nabokov sur son style narratif et sur le choix de ses thèmes. Il examinera notamment l'influence du milieu littéraire américain sur la production de Nabokov. À cette fin, la chercheure désire rencontrer plusieurs personnes qui ont connu Vladimir Nabokov à différents moments de sa vie.

2. Votre participation

Nous vous rencontrerons, à la date et au lieu de votre choix, pour une entrevue où nous vous poserons différentes questions sur la vie de Nabokov, sur vos relations et échanges avec lui et sur votre perception du développement de sa carrière. Vous pourrez choisir de ne pas répondre à l'une ou l'autre des questions ou nous indiquer que l'une ou l'autre de vos réponses doit demeurer confidentielle. Il est prévu que ces rencontres dureront près de deux heures, mais si vous le désirez, elles pourront s'étaler sur plusieurs rencontres. Ces entrevues feront l'objet d'enregistrements sur cassette audio.

3. Avantages et inconvénients

Le projet vise à approfondir notre compréhension du développement de l'œuvre de Nabokov. Ce projet ne comporte ni inconvénient ni bénéfice personnel pour les participants.

4. Caractère confidentiel ou public des informations

Seule la chercheure aura accès aux enregistrements. Toutes les données seront détruites 7 ans après la fin du projet.

Si votre nom ou des extraits de l'entrevue dévoilant des renseignements de nature personnelle devaient apparaître dans une publication de la chercheure, celle-ci vous transmettrait au préalable ces informations et vous demanderait si vous acceptez qu'elles soient publiées. Vous pourriez alors prendre connaissance du texte et les informations vous concernant ne seraient publiées que si vous donniez votre consentement écrit. Vous pourriez, à la même occasion, indiquer si vous acceptez ou non que votre nom apparaisse à la section des remerciements aux différentes personnes ayant contribué à la recherche. Vous êtes tout à fait libre de consentir ou non à la publication de ces informations.

5. Participation volontaire

La participation à cette recherche est entièrement volontaire. Chaque participant est libre de se retirer sans préjudice et en tout temps, sans devoir justifier sa décision. Si vous décidez de vous retirer de l'étude, vous n'avez qu'à m'en aviser verbalement. Si vous vous retirez de l'étude après l'entrevue, l'enregistrement de l'entrevue sera détruit.

Consentement

Je, (nom et prénom en lettres moulées du participant).....
déclare avoir pris connaissance des informations ci-dessus, en avoir discuté avec la responsable du projet, la professeure Lolita Humphrey, et comprendre le but, la nature, les avantages, les risques et les inconvénients de l'étude en question.

Après réflexion, je consens librement à prendre part à cette étude. Je sais que je peux me retirer en tout temps sans préjudice.

Je consens à ce que les données recueillies dans le cadre de cette étude soient utilisées pour des projets de recherche subséquents de même nature, conditionnellement à leur approbation par un comité d'éthique de la recherche et dans le respect des mêmes principes de confidentialité et de protection des informations.	Oui	Non
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Signature du participant.....Date

Signature de la chercheure..... Date

Lolita Humphrey, professeure agrégée, Département de littératures et de langues modernes, Université de Montréal
Tél. : 514-343-0000 Courriel : lolita2@freemail.com

Toute plainte relative à votre participation à cette recherche peut être adressée à l'ombudsman de l'Université de Montréal, au numéro de téléphone (514) 343-2100 ou à l'adresse courriel suivante: ombudsman@umontreal.ca (**l'ombudsman accepte les appels à frais virés**).

Un exemplaire signé du formulaire de consentement doit être remis au participant

<p align="center">Vous trouverez un modèle de base pour rédiger votre formulaire de consentement, en format Word , à l'adresse : http://www.fas.umontreal.ca/fasinfo/formulaire_ethique.htm</p>
--